

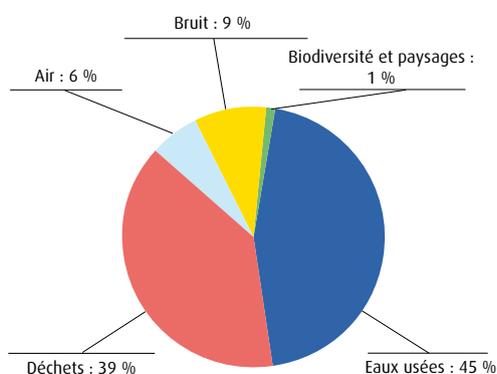
Les ménages dépensent plus pour l'environnement

La dépense de protection de l'environnement des ménages atteint 11,8 milliards d'euros en 2007. Elle a fortement progressé depuis 1990, notamment pour financer la gestion des eaux usées et des déchets ; la qualité de leurs traitements a été améliorée afin de se conformer aux normes plus contraignantes. La dépense des ménages pour la protection de l'air a aussi beaucoup augmenté. La croissance des dépenses de gestion des eaux usées et de protection de l'air a été plus forte pour les ménages que pour les entreprises.

La participation des ménages à la protection de l'environnement est importante. Leur contribution financière aux actions mises en œuvre s'est accrue. Ainsi, en 2007, ils consacrent 4,6 milliards d'euros à la gestion de leurs déchets, contre 1,4 milliard en 1990. Ce financement se compose principalement de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (Teom ou Reom), ainsi que des achats de sacs poubelle. Ce domaine concentre donc près de 39 % de leur dépense de protection de l'environnement en 2007.

Pour la gestion des eaux usées, les ménages payent le service d'assainissement collectif dans leur facture d'eau. L'autre partie de cette facture concerne l'adduction en eau potable. Quand ils ne sont pas raccordés aux réseaux collectifs, ils doivent s'équiper d'un système d'assainissement autonome et donc financer le coût de l'équipement en fosse septique et les coûts de fonctionnement. La dépense de gestion des eaux usées à la charge des ménages s'élève à 5,3 milliards d'euros en 2007, alors qu'elle n'était que de 1,9 milliard en 1990.

Les dépenses de gestion des eaux usées et des déchets sont prépondérantes pour les ménages en 2007



Note : données 2007 provisoires.

Source : SOeS, Comptes de la dépense de protection de l'environnement, mai 2009.

Dans le domaine de la protection de l'air et du climat, les ménages achètent des produits spécifiquement destinés à protéger l'environnement, tels que les filtres à particules des voitures ou des biens adaptés pour être moins polluants, comme les fuels désulfurés. Leur dépense est passée de 26 millions d'euros en 1990 à 760 millions en 2007. Cela résulte du développement des fuels désulfurés, des pots catalytiques des véhicules ou encore des chaudières à condensation. Le surcoût de ces produits payé par les ménages permet de réduire l'émission de gaz polluants.

Pour lutter contre le bruit, les ménages payent principalement l'installation de fenêtres à isolation acoustique dans leur logement (ancien ou neuf) et le remplacement du silencieux de leur véhicule. La dépense afférente s'élève à 1,1 milliard d'euros en 2007, alors qu'elle n'était que de 0,4 milliard en 1990. Cela représente 9 % de leur dépense de protection de l'environnement en 2007.

Les ménages participent faiblement au financement de la protection de la biodiversité et des paysages. Leur dépense, évaluée à 77 millions d'euros en 2007, est principalement constituée de leurs dons aux associations agissant dans ce domaine.

Globalement, les ménages financent la protection de l'environnement à hauteur de 11,8 milliards d'euros en 2007, contre 3,8 milliards en 1990, ce qui représente 29 % des dépenses totales de protection de l'environnement. Cette dépense correspond à la lutte contre les pollutions, mais ne comprend pas en particulier les actions d'amélioration de l'efficacité énergétique qui ne font pas partie du champ des dépenses pour l'environnement tel que défini au niveau européen. Cette contribution accrue se traduit par une meilleure qualité environnementale : la collecte et le traitement des déchets s'améliorent et sont moins impactants pour l'environnement. La mise aux normes des usines d'incinération¹ a été coûteuse, mais cela permet de limiter à la fois les rejets dans l'air et la pollution des sols. Le traitement des eaux usées est également plus poussé

¹ La directive 2000/76/CE du 4 décembre 2000 a fixé de nouvelles normes d'émission, notamment pour les oxydes d'azote et les dioxines. Les installations existantes devaient se mettre en conformité au plus tard le 28 décembre 2005.

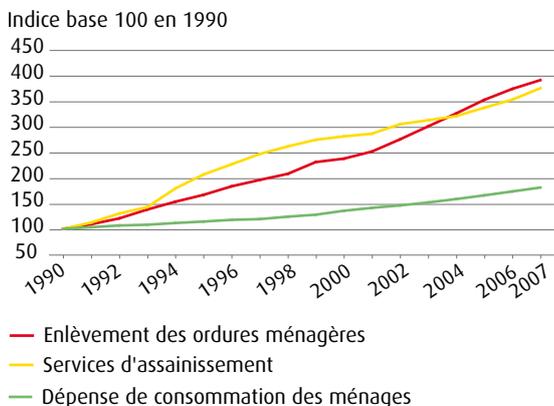
pour respecter des normes plus contraignantes sur les rejets ; il bénéficie de technologies plus avancées et de procédés de traitement plus complets, y compris pour réduire les rejets d'azote et de phosphore. Les ménages dépensent plus pour protéger l'air et le climat et atténuer les rejets polluants dans l'air, notamment pour le chauffage de leur logement et leurs moyens de transport, qui sont parmi les principaux consommateurs d'énergies fossiles et émetteurs de gaz à effet de serre (GES). Ces dépenses sont importantes pour l'environnement.

En 2006, les émissions de GES résultant du chauffage des logements des ménages et de l'usage des voitures particulières représentaient un quart des émissions nationales. En France, les émissions de GES liées aux transports ont augmenté de 19 % entre 1990 et 2007 et de 6 % pour le résidentiel-tertiaire.

Les dépenses pour la gestion de l'eau et des déchets augmentent plus vite que la consommation des ménages

L'effort des ménages en faveur de l'environnement s'apprécie également en comparaison de leur dépense globale de consommation. Il s'élève à 1,1 % de leur consommation courante totale en 2007 contre 0,7 % en 1990.

Importance accrue de l'assainissement et des ordures ménagères dans la consommation des ménages



Note de lecture : la dépense de consommation des ménages est passée de 100 en 1990 (année de base) à 181 en 2007, elle s'est donc accrue de 81 % sur la période.

Source : Insee, Comptes nationaux, juin 2008.

De 1990 à 2007, les dépenses de consommation des ménages pour l'assainissement et pour l'enlèvement des ordures ménagères ont progressé de 8 % par an. Dans le même temps, le rythme de croissance de leur consommation était plus modeste, autour de 4 % par an.

La part de l'enlèvement des ordures ménagères dans leur dépense de consommation a donc doublé pour atteindre 0,3 % en 2007. La part des services d'assainissement

a également doublé et s'élève à 0,4 %. Cette forte progression s'est principalement produite de 1993 à 1998.

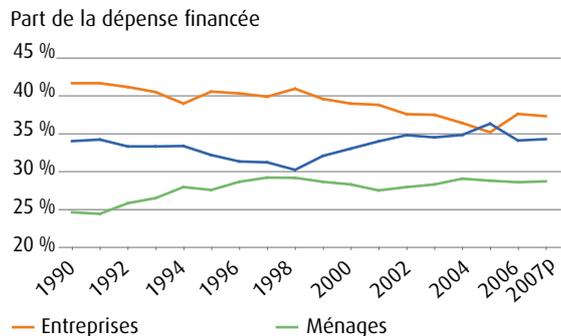
On pourrait rajouter la distribution d'eau, dont la dépense est passée de 0,3 % à 0,4 % de la consommation totale des ménages en dix-sept ans. Cependant, la distribution d'eau ne fait pas partie du champ de la protection de l'environnement défini au niveau européen car c'est une activité de gestion des ressources.

Progression de la part financée par les ménages dans la dépense de protection de l'environnement

En 2007, la dépense de protection de l'environnement s'élève à 41,2 milliards d'euros en France, en hausse de 4,6 % par rapport à 2006. Cette dépense représente 2,2 % du produit intérieur brut.

Les entreprises financent 37 % de la dépense en 2007, les administrations publiques 34 % et les ménages 29 %. La dépense est plus équilibrée qu'en 1990 puisque les ménages finançaient 24 % du total, tandis que les entreprises contribuaient à hauteur de 42 %. La part des administrations publiques n'a pas varié entre 1990 et 2007.

La part financée par les ménages a progressé sur la période 1990-2007



Note : p = données provisoires.

Source : SOeS, Comptes de la dépense de protection de l'environnement, mai 2009.

De 1990 à 2007, le nombre de ménages est passé de 22 à 27 millions et la population s'est accrue de 5 millions d'habitants, pour atteindre 63,6 millions². Dans le même temps, le poids de l'industrie dans l'économie française a diminué sous l'effet de la concurrence internationale et du développement des services. Ces évolutions poussent à la hausse des dépenses de protection de l'environnement financées par les ménages et à la modération de celles des entreprises.

La répartition de la dépense entre les différents domaines de la protection de l'environnement a également évolué. La gestion des déchets et celle des eaux usées restent les

² Source Insee.

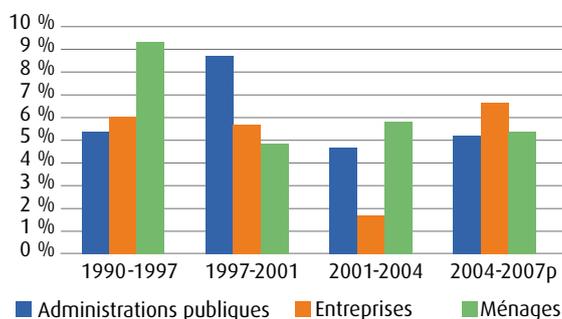
domaines prépondérants, puisqu'ils représentent encore 62 % de la dépense en 2007, contre 67 % en 1990. Toutefois, d'autres domaines prennent de l'importance. Ainsi, le développement de la protection de la biodiversité et des paysages a été impulsé par les administrations publiques qui ont financé de nombreuses actions (gestion des espaces Natura 2000 et des parcs nationaux, Conservatoire du littoral...). La part de la dépense de ce domaine à la charge des entreprises est passée de 47 % en 1996 à 26 % en 2007.

La dépense de protection de l'air et du climat a augmenté moins vite (+ 4,6 % par an) que la dépense totale (+6 %). Toutefois la contribution des ménages à son financement est en forte hausse, puisqu'elle passe de 2 % en 1990 à 30 % en 2007. En effet, des produits spécifiquement environnementaux (ex : pot catalytique) et des produits adaptés pour être moins polluants (ex : fuels désulfurés) ont été commercialisés. Ils sont achetés principalement par les ménages, dont la dépense pour ces produits a été multipliée par 5 sur la période.

L'évolution de la part de financement qui incombe aux entreprises et aux ménages s'est faite en deux temps : d'abord de 1990 à 1997, puis de 2001 à 2004. Entre ces deux périodes, la part financée par les entreprises et les ménages est restée relativement stable. Depuis 2004, la répartition a peu évolué.

La dépense des ménages croît plus vite de 1990 à 1997 et de 2001 à 2004

Taux de croissance annuel moyen



Note : p = données provisoires.

Source : SOeS, Comptes de la dépense de protection de l'environnement, mai 2009.

Une forte progression de 1990 à 1997 pour la gestion des eaux usées

De 1990 à 1997, la dépense financée par les ménages a progressé sensiblement plus vite (+ 9,3 % par an) que celle des entreprises (+ 6 %). Ce différentiel tient principalement à l'évolution de la dépense de gestion des eaux usées. La dépense à la charge des entreprises est restée relativement stable (+ 1,7 % par an en moyenne), comparée à celle des ménages en hausse de 9 % par an. Les entreprises maîtrisent leurs dépenses, notamment dans le domaine de la gestion des eaux usées, en cherchant à limiter les pollutions et la consommation d'eau, puisque

le coût est lié aux quantités et à la nature des pollutions.

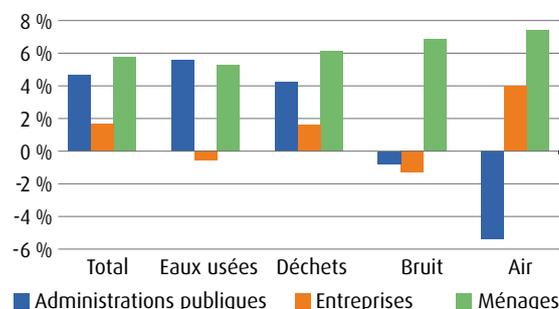
Pour les ménages, la dépense de gestion des eaux usées est largement contrainte, puisque la majeure partie de leur dépense est constituée du paiement pour les services collectifs fournis par les collectivités locales ou les entreprises spécialisées. Le montant dépend principalement du volume d'eau assainie et du tarif des services. Le tarif du service d'« assainissement » de la facture d'eau a fortement augmenté de 1990 à 1997, passant de 0,45 euro/m³ à 0,99 euro/m³. Cela représente une hausse de 12 % par an. L'amélioration des traitements effectués contribue à la hausse des prix. Toutefois, les volumes facturés évoluent faiblement.

De 2001 à 2004, hausse des dépenses pour le traitement des déchets et la protection de l'air

La seconde période expliquant la progression du financement des ménages s'étend de 2001 à 2004. En trois ans, la dépense des entreprises pour protéger l'environnement a été relativement stable (+ 1,7 % par an), tandis que celle des ménages progressait nettement (+ 5,8 %).

En moyenne, la dépense des ménages a progressé plus vite dans la plupart des domaines de 2001 à 2004

Taux de croissance annuel moyen



Source : SOeS, Comptes de la dépense de protection de l'environnement, mai 2009.

Les ménages participent à hauteur de 36 % à la dépense de gestion des déchets en 2004, soit une hausse de 2,5 points par rapport à 2001. En moyenne, la Teom et la Reom ont progressé de près de 9 % par an de 2001 à 2004. Pourtant, les quantités de déchets collectées par les municipalités n'ont augmenté au total que de 2 % sur cette période. Ce découplage s'explique par le développement de traitements plus respectueux de l'environnement, mais plus coûteux. Ainsi, la collecte séparative permet de récupérer des matériaux (papiers-cartons, verres, plastiques, piles...), et donc de réduire les quantités de déchets mis en décharge ou incinérés. Ce type de collecte est plus coûteux en temps et en personnel. La quantité de déchets

collectés séparativement a augmenté de 4 % par an de 2001 à 2004, tandis que la quantité de déchets collectés en mélange ne progressait pas.

La qualité du traitement des déchets s'améliore également, grâce à de nouvelles méthodes : récupération des lixiviats³ et des biogaz, mise aux normes des centres de traitement... Ces améliorations, bénéfiques à l'environnement, font augmenter le tarif du service de gestion des déchets.

En 2004 les ménages financent 60 % de la dépense totale de lutte contre le bruit, contre 54 % en 2001. Cette hausse s'explique par la progression de la dépense de remplacement de la partie silencieux sur le pot d'échappement des véhicules. En effet, d'octobre 1995 à octobre 1996, tout propriétaire qui mettait à la casse son véhicule de plus de huit ans pouvait bénéficier d'une prime. En 2004, les nombreux ménages ayant acheté leur voiture neuve en 1995 et 1996 commencent à remplacer leur silencieux.

Enfin, de 2001 à 2004, la dépense de protection de l'air et du climat financée par les ménages a augmenté (+ 7,4 % par an), notamment pour le remplacement du pot catalytique. Par ailleurs, les ventes de chaudières à condensation sont passées de 8 000 unités en 2001 à 33 000 en 2004. La dépense des entreprises pour la protection de l'air n'a crû que de 4 % sur la même période.

Stabilisation de la part des ménages entre 2004 et 2007

De 2004 à 2007, la dépense des ménages a continué de progresser (+ 5 % par an), mais celle des entreprises est repartie à la hausse (+ 7 %), notamment pour la gestion des déchets (+ 8 %) et la recherche et développement (+ 13 %). La part de la dépense payée par les ménages est restée relativement stable (29 %) depuis 2004. La dépense des ménages pour la protection de l'air continue de croître, de même que la gestion des déchets (+ 7 % par an). A contrario, la dépense de gestion des eaux usées évolue peu. ●

Méthodologie

Cette publication s'appuie sur le rapport de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement approuvé en mai 2009. Les comptes de la dépense sont élaborés selon la méthodologie Seriee (système européen de rassemblement de l'information économique sur l'environnement), cohérente avec les concepts de la comptabilité nationale.

La dépense de protection de l'environnement mesure l'effort financier des différents agents pour prévenir, réduire ou supprimer les dégradations à l'environnement. Les domaines couverts sont la gestion des eaux usées, la gestion des déchets, la protection de l'air et du climat, la

lutte contre le bruit, la protection de la biodiversité et des paysages, la gestion des déchets radioactifs, la protection et l'assainissement du sol, des eaux souterraines et des eaux de surface et comprend aussi des actions transversales comme la recherche et développement et l'administration générale.

Elle distingue les dépenses courantes (consommation de services, marchands ou non, de protection de l'environnement et acquisition de certains produits) et les dépenses d'investissement et d'acquisition de terrains nécessaires à la production des services de protection.

Households are spending more for the environment

Household spending for environmental protection totalled €11.8 billion in 2007. This represents a considerable increase since 1990, especially in financing of water services and waste management, two areas where treatments have been improved to come in line with more stringent standards. Household spending for protection of the atmosphere has also greatly increased. The increase in spending on wastewater management and cleaner air has been greater for households than for industry. ●

Pour en savoir plus :

- CGDD-SOeS, 2009. *L'économie de l'environnement en 2007 - Rapport de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement*. Orléans, SOeS (coll. Références). À paraître.
- Ifen, 2007. « Les collectivités locales soutiennent l'effort de protection de l'environnement », *Le 4 pages de l'Ifen*, n° 118, août 2007. 4 p.
- United Nations, European Commission, International Monetary Fund, Organisation for Economic Co-operation and Development, World Bank, 2003. *Integrated Environmental and Economic Accounting 2003*. New-York, United Nations. 572 p. (disponible en ligne : <http://unstats.un.org/unsd/envaccounting/seea.asp>).
- Eurostat, 2002. *Seriee : European System for the collection of economic information on the environment - 1994 version*. Luxembourg, Office des publications officielles des communautés européennes. 68 p. + annexes. (disponible en ligne : <http://ec.europa.eu/eurostat>).

Stéphane Levasseur, SOeS.

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

le point sur

Commissariat général au développement durable

Service de l'observation et des statistiques

Tour Voltaire
92055 La Défense cedex
Tél. : (33/0) 1 40 81 13 15
Fax : (33/0) 1 40 81 13 30

Directeur de la publication : Bruno Trégouët
Rédacteur en chef : Françoise Nirascou
Coordination éditoriale : Corinne Boitard

Conception et réalisation : Chromatiques Éditions
Impression : Imprimerie Nouvelle, utilisant du papier issu de forêts durablement gérées.
ISSN : 2100-1634
Dépôt légal : juillet 2009

³ Il s'agit des liquides qui s'écoulent des déchets stockés dans les décharges. Ils sont chargés de polluants organiques, minéraux ou métalliques et risquent de polluer le sol et les nappes phréatiques.